



D.G.S.N

en
partenariat
avec



AUGENTIC

Carte Nationale d'Identité

Site de pré-enrôlement:

www.idcam.cm



DEMANDEZ VOTRE PRÉ-
ENRÔLEMENT

ACCUEIL

INFORMATIONS GÉNÉRALES

ACTUALITÉS

CONTACTEZ-NOUS

FR



Délégation Générale à la Sécurité Nationale

Portail de pré-enrôlement pour les
nouvelles Cartes Nationales d'identité



Produite en 48 heures

Procédure d'enrôlement

1ère étape

Pré-enrôlement en ligne

- Allez sur le site web:
<https://www.idcam.cm> ;
- Choisissez votre langue de pré-enrôlement (Français ou Anglais). Sélectionnez le bouton « Débutez votre pré-enrôlement ». Entrez votre adresse Email ou votre numéro de téléphone à l'emplacement requis sur le site puis validez ;
- À l'issue de la validation, vous recevez un code par SMS ou par mail sur votre numéro de téléphone ou sur votre adresse Email renseigné(e) ;
- Le système vous demande d'introduire le code reçu et de le valider à l'emplacement indiqué sur le site ;
- Cliquez sur le bouton "Commencez" ;
- Une fiche d'information s'ouvre avec des champs (espaces) obligatoires et des champs non obligatoires que vous êtes appelés à remplir ;
- Après avoir rempli votre fiche, vous êtes dirigés vers la procédure de paiement ;
- Vous choisissez votre mode de paiement (Yoomee, MTN Mobil Money, Orange Money, ...);
- À la fin de la procédure de paiement, une fenêtre de rendez-vous s'affiche. Choisissez le lieu et la date d'enrôlement puis validez ;
- À l'issue de cette validation, le système génère une fiche d'informations en fichier PDF que vous devriez imprimer et apporter le jour de votre enrôlement physique, ainsi que les pièces justificatives certifiées avec leurs originaux.

NB: 1) Vous avez le droit de changer votre date d'enrôlement physique une seule fois.
2) Une procédure de pré-enrôlement peut être interrompue, puis reprise ultérieurement au niveau où elle a été sauvegardée à partir du code reçu par mail ou par SMS.

2ème étape

Enrôlement physique

- Vous vous présentez au centre d'enrôlement le jour choisi, muni de votre fiche d'informations, de vos pièces justificatives certifiées et de leurs originaux ;
- Les fonctionnaires de Police commis à cette tâche vont procéder à :
 - La vérification de votre dossier physique ;
 - L'ouverture de votre dossier soumis en ligne ;
 - La prise de vos données biométriques et biographiques (Photo, empreintes digitales, ...)
 - La numérisation de vos pièces justificatives.
- Vous êtes appelés à vérifier et à approuver vos données biométriques et biographiques ;
- Vous recevez un récépissé de dépôt de demande de la CNI ;
- Après validation, s'il n'y pas de rejet, votre Carte Nationale d'Identité est **produite en 48 heures** ;
- En cas de rejet, vous êtes immédiatement notifié par mail ou par sms avec des précisions sur la conduite à tenir.

3ème étape

Retrait

- Une fois la Carte Nationale d'Identité disponible dans votre centre d'enrôlement physique, vous êtes notifiés par SMS ou par mail ;
- Vérification de votre identité et retrait de votre Carte Nationale d'Identité uniquement dans votre centre d'enrôlement physique.